

Le 10 €, deuxième billet de la nouvelle série Europe

Le nouveau billet de 10 €, deuxième de la série Europe, sera émis le 23 septembre 2014. Cette date d'émission ainsi que l'image complète du billet et ses différents signes de sécurité ont été révélés par la BCE le 13 janvier 2014. Les informations sont accessibles sur le site www.nouveauvisageeuro.eu.



Du 5€ au 10€ : un visuel comparable mais plus de temps pour se préparer à l'émission

Similitudes avec le 5€	Nouveautés
<p>L'aspect visuel du billet est le même</p> <p>Le nouveau billet de 10€ comporte des signes de sécurité identiques au 5€ et, comme lui, est verni pour améliorer sa résistance à l'usure.</p>	<p>Un plus grand nombre de matériels à adapter avant la date d'émission</p> <p>Compte tenu de la place importante de la coupure de 10€, et de sa distribution dans les DAB, le parc de matériels à adapter est plus vaste.</p>
<p>Mêmes modalités d'émission, de remise en circulation et de circulation parallèle pour les deux séries de billets</p>	<p>9 à 10 mois pour adapter les équipements, tester et déployer les modifications</p>
<p>Les formations à l'authentification : dispositif inchangé</p>	<p>Des modalités allégées pour emprunter les billets avant l'émission à des fins de tests</p>
<p>Les tests des équipements de billets dans les locaux des banques centrales : dispositif inchangé</p>	<p>Le partenariat d'information et de communication entre la BCE, les BCN et les différents acteurs de la filière fiduciaire</p>

Les modalités de primo-émission

Comme pour le 5€ Europe et contrairement à ce qui avait été organisé lors de l'émission simultanée des sept coupures de la première série euro, il n'y aura pas d'approvisionnement des banques en billets de 10€ Europe préalablement à la date d'émission. Les commandes de billets de 10€ passées le lundi 22 septembre 2014 (sans spécification de la série demandée) seront servies le mardi 23 septembre en nouveaux billets en priorité. Toutefois, si les banques centrales nationales (BCN) détiennent des billets de 10€ de la première série en stock à la date d'émission de la deuxième série, elles les émettront, conjointement avec les nouveaux billets, jusqu'à épuisement des stocks.

Les modalités de remise en circulation

Les billets de 10€ de la première série déposés par les clients auprès des établissements de crédit après la date d'émission du nouveau billet de 10€ pourront être recyclés par les établissements ayant signé avec la banque centrale une convention de remise en circulation des billets, selon les modalités fixées par le cadre réglementaire. Les BCN ne remettront pas en circulation les billets de 10€ de la première série qui seront versés à leurs guichets : ces billets seront détruits.

Circulation en parallèle

Selon les estimations, la pénétration de la nouvelle série de 10€ et le retrait de la première série devraient être assez rapides. Transitoirement cependant, ancienne et nouvelle série circuleront parallèlement (du fait de l'écoulement des stocks de 10€ de la première série par les BCN et de la remise en circulation des 10€ de la première série par les établissements de crédit). Les deux séries auront conjointement cours légal. La date de suppression du cours légal de la première série sera annoncée longtemps à l'avance. À cette échéance, la première série de billets pourra être échangée aux guichets des BCN pendant une durée illimitée.

Les signes de sécurité du nouveau billet de 10 €

Comme ceux présents sur le 5€ série Europe, les signes de sécurité du nouveau billet de 10€ ont été modernisés avec l'ajout, en particulier, du nombre émeraude et du portrait d'Europe dans le filigrane et l'hologramme. Ces nouveaux signes pourront être détectés automatiquement par les modules d'authentification des différents matériels qui acceptent, délivrent ou traitent les billets et pourront être reconnus manuellement, par le grand public, grâce à la méthode TRI (Toucher, Regarder, Incliner).



Les formations à l'authentification pour la nouvelle coupure

La Banque de France propose gratuitement à l'intention des professionnels de la filière fiduciaire (personnels manipulant des billets ou formateurs relais) des formations à l'authentification portant notamment sur la présentation des signes de sécurité du billet de 10€ de la nouvelle série. Ces formations, qui pourront débuter dès le 14 janvier 2014, seront complétées, au gré du demandeur, des modules relatifs aux signes de sécurité de la première série et au tri qualitatif.

Nous rappelons que les formations à l'authentification et au tri qualitatif des billets revêtent un caractère obligatoire pour les personnels assurant la délivrance ou la réception manuelle de billets à un guichet ou, après autorisation de la Banque de France, dans le cadre défini par l'article 7 de la [décision BCE/2010/14 modifiée par BCE/2012/19](#), par lequel la Banque de France peut autoriser les banques, en cas d'événements exceptionnels affectant la distribution des billets, à remettre en circulation des billets que leur personnel formé aura authentifiés manuellement.

La Banque de France, n'étant pas certifiée organisme de formation, ne peut délivrer de diplôme validant les acquis ; elle peut néanmoins fournir une attestation de présence à la session de formation.

Les demandes de formation pourront être effectuées par message adressé à la boîte commune euro-formation@banque-france.fr ou en contactant Jean-Louis Massonnet au 01 42 92 94 92.



TOUCHER

Touchez le billet : le papier doit être ferme et craquant.

Impression en relief : le motif architectural, les initiales de la BCE et la valeur faciale sont perceptibles au toucher.

Les marques tactiles ajoutées sur les bords gauche et droit du billet sont différentes selon la coupure.



REGARDER

Filigrane portrait : regardez le billet par transparence. Une image floue devient visible, montrant la valeur du billet, une fenêtre et le portrait d'Europe.



Fil de sécurité : tenez le billet face à la lumière. Le fil de sécurité apparaît sous la forme d'une bande sombre. On y voit la valeur du billet en chiffres blancs de très petite taille et le symbole (€).



INCLINER

Hologramme portrait : inclinez le billet.

La bande argentée, à droite, fait apparaître la valeur du billet en alternance avec le symbole €, le portrait d'Europe dans un fond de couleur arc-en-ciel et un portail.



Nombre émeraude :

inclinez le billet. Le nombre émeraude situé au recto dans le coin gauche, en bas, produit un effet lumineux qui se déplace de haut en bas et de bas en haut. Le nombre change également de couleur, passant du vert émeraude au bleu profond.

La nécessité d'adapter les matériels

Les modules d'authentification des matériels qui acceptent, délivrent ou traitent les billets devront être en mesure dès le 23 septembre 2014 de détecter et reconnaître les signes de sécurité du nouveau billet de 10€.

Pour cela, il est nécessaire d'adapter les matériels à la nouvelle coupure, soit par évolution de paramètres, soit par évolution de logiciels.

Les utilisateurs doivent se préoccuper auprès de leurs fabricants de la procédure pour adapter les matériels et connaître les plannings résultants.

De même, avant d'acheter une quelconque machine qui accepte, délivre ou traite des billets, les professionnels utilisateurs de ces machines sont invités à vérifier auprès de leurs fournisseurs qu'elles acceptent les nouvelles coupures.

Un effort particulier a été mené pour permettre aux fabricants et professionnels utilisateurs de matériels d'avoir 9 à 10 mois avant la date d'émission du 10€ Europe pour tester l'adaptation des matériels au nouveau billet, de deux façons : soit auprès d'une BCN, soit dans leurs locaux.

Les tests de matériels dans les locaux des BCN

Depuis début décembre 2013, les banques centrales de l'Eurosystème effectuent, lorsque le fabricant le souhaite et conformément à la [décision BCE/2010/14 modifiée par BCE/2012/19](#), des tests des matériels de traitement incluant les coupures de la nouvelle série.

Le fabricant se déplace, avec l'équipement à tester, dans les locaux de la BCN, qui fournit un jeu de billets pour tests.

La liste des dispositifs d'authentification des billets et des automates de traitement des billets testés par les banques centrales de l'Eurosystème et signalant si l'appareil accepte le nouveau billet de 10€ est disponible [sur le site de la BCE](#).

La Banque de France met à la disposition des fabricants ou des distributeurs sa plateforme de test pour ces matériels de traitement listés (matériels utilisés dans le cadre du recyclage et petits outils d'authentification). Elle met également à disposition de tous les professionnels sa plateforme de test pour tout type d'équipements hors publication BCE (distributeur de billets, automates de dépôts, compteuses valorisatrices par exemple).

Contact: lionel.lepicier@banque-france.fr

Prêt de billets de 10€ avant émission

Afin de faciliter la préparation des différents acteurs, l'Eurosystème offre la possibilité aux professionnels de se procurer, à compter du 14 janvier 2014, des billets de la nouvelle coupure avant la mise en circulation de celle-ci. Cette procédure concerne les fabricants de matériel de traitement des billets et leurs clients intégrateurs et utilisateurs de ces matériels (sociétés de transport de fonds et de traitement de valeurs, banques, commerçants). La procédure a été allégée par rapport à celle qui avait été mise en place pour le 5€.



Si vous souhaitez emprunter des billets de 10€ nouvelle série avant leur émission, adressez votre demande par mail à l'adresse suivante : pret-billetsES2@banque-france.fr

Un contrat de prêt contre garantie vous sera adressé. Après vous être acquittés des aspects administratifs et financiers, vous pourrez retirer les billets (par lots de 140, 700 ou 1 400 billets) auprès de la succursale de la Banque de France de Nanterre, selon des modalités qui vous seront communiquées après validation du dossier.

Pour retirer et faire transporter les billets, vous pouvez avoir recours à une société de transport de fonds reconnue, ou à deux personnes nommément désignées de votre société.

Les sociétés qui auront emprunté des billets pourront les conserver définitivement au-delà de la date de fin de contrat (un mois après l'émission) ou les restituer avant.



L'acquisition de vignettes

Les banques, sociétés de transport de fonds, fabricants de matériels, centres de tests pour homologation de dispositifs antiviol peuvent également acheter dès maintenant et tout au long de l'année des vignettes qui comportent toutes les caractéristiques mécaniques des vrais billets mais n'en ont ni le design ni les signes de sécurité.

Contacts vente de vignettes : jean-marc.hesel@banque-france.fr ou christelle.contamine@banque-france.fr

4,5 milliards de billets de 10€ émis dans 18 pays

La coupure de 10€ occupe la troisième place dans la zone euro en nombre de billets en circulation (13% du nombre total de billets), derrière le billet de 50€ (42%) et celui de 20€ (19%). En France, la place du 10€ est plus importante encore puisqu'elle est la deuxième coupure la plus utilisée (35% du nombre total), après celle de 20€.

Pour renouveler la série, 4,5 milliards de billets de 10€ Europe ont été produits. La fabrication est décentralisée auprès de plusieurs banques centrales, qui produisent la part qui leur a été allouée, directement lorsqu'elles disposent d'une imprimerie interne ou en recourant par appel d'offres à un autre fabricant (pas obligatoirement de leur pays). Les billets produits sont ensuite transportés vers les 18 banques centrales de la zone euro — qui s'est agrandie de la Lettonie au 1^{er} janvier 2014 — pour y être émis simultanément, le 23 septembre 2014.

La diffusion de l'information

Des séminaires d'information ont été organisés à la BCE le 26 novembre 2013 et à la Banque de France de façon trimestrielle à compter de septembre 2013 à l'intention des représentants des professionnels de la filière fiduciaire.

La banque centrale européenne et les BCN encouragent la diffusion de l'information et la promotion du nouveau billet de 10€ à travers un programme de partenariat.

Vous êtes invités à vous enregistrer gratuitement comme partenaires sur le site de la BCE <http://www.nouveaux-billets-euro.eu/accès-direct/PARTENAIRES>. Vous aurez accès à un espace sécurisé et pourrez disposer de supports numériques et de contenus reproductibles que vous pourrez intégrer dans vos propres supports de communication. Vous pourrez également commander des supports de communication imprimés, à diffuser ou à mettre à disposition de vos clients.



Les affiches et dépliants sur le 10€ seront disponibles fin avril 2014.



Le billet de 10€ est sur les rails !



EURO CASH ACADEMY

Explorez les signes de sécurité grâce au module interactif Euro Cash Academy disponible [sous ce lien](#) et téléchargeable sur smartphone.